

Décision n° 2020/12-03 relatif à l'accréditation de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement et École

École supérieure angevine d'informatique et de productique

Établissement privé labellisé EESPIG

Nom d'usage : ESAIP Académie : Nantes

Site de l'école : Saint-Barthélemy d'Anjou, Aix-en-Provence

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2014/06 -02 et Décision n° 2018/10-04

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE: Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Sécurité et prévention des risques en formation initiale sous statut d'étudiant sur les sites de Saint-Barthélemy d'Anjou et d'Aix-en-Provence

Catégorie PE: Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Sécurité et prévention des risques en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou Catégorie PE: Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Sécurité et prévention des risques en formation continue, en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou

Catégorie PE: Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Informatique et Réseaux en formation initiale sous statut étudiant sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou

Catégorie PE: Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Informatique et Réseaux en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou

Catégorie PE: Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique **spécialité Informatique et Réseaux** en formation continue, en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou

Catégorie NS : Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Informatique et Réseaux et formation initiale sous statut d'étudiant sur le site d'Aix-en-Provence

- Vu la demande présentée par l'École supérieure angevine d'informatique et de productique ;
- Vu le rapport établi par Joël MOREAU (rapporteur principal), Hervé DEVRED (co-rapporteur et membre de la CTI), Siegfried ROUVRAIS (expert auprès de la CTI), Jacques BERSIER (expert international auprès de la CTI) et Victor INSA (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) ;

présenté en séance plénière de la CTI le 15 décembre 2020.

Il a été adopté les décisions suivantes :

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Informatique et Réseaux sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-26	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Informatique et Réseaux en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou	Formation initiale sous statut apprenti	2021	2025-26	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Informatique et Réseaux en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou	Formation continue	2021	2025-26	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Gestion des risques et environnement anciennement Sécurité et prévention des risques sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou et Aix-en-Provence	Formation initiale sous statut étudiant	2021	2025-26	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Gestion des risques et environnement Anciennement Sécurité et prévention des risques en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-26	maximale

Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Gestion des risques et environnement Anciennement Sécurité et prévention des risques en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou	Formation continue	2021	2025-26	maximale	
--	--------------------	------	---------	----------	--

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Informatique et Réseaux	Formation initiale sous statut	2021	2023-2024	Restreinte
sur le site d'Aix-en-Provence	d'étudiant			

L'école établira un rapport de suivi des recommandations. Ce document est à transmettre le 15 décembre 2023, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI exclusivement sous format numérique à l'adresse suivante : greffe-cti@education.gouv.fr.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'École

- Finaliser la démarche qualité et nommer un responsable ;
- Mettre en place un observatoire des carrières et des métiers ;
- Développer la recherche en lien avec les sites ;
- Développer les ressources humaines pour la formation et la recherche ;
- Aider au développement du réseau alumni ;
- Étendre l'engagement en matière de développement durable et éthique aux impacts spécifiques des TICE sur la société et les citoyens ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Veiller à renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour les formations initiales sous statut d'apprenti

- Mettre à jour le règlement des études concernant les exigences en termes de durée minimale de mobilité internationale sortante, à savoir au minimum 3 mois (12 semaines) réalisés en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti, hors césure et renforcer le suivi pédagogique des apprentis;
- Attribuer un minimum de 60 crédits ECTS à la formation et aux compétences développées au sein de l'entreprise en conformité avec R&O.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE**®, **niveau master**, est attribué aux diplômes suivants :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Informatique et Réseaux	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Gestion des risques et environnement	2021	2025-2026

Délibéré en séance plénière à Paris, le 15 décembre 2020

Approuvé en séance plénière à Paris, le 19 janvier 2021

Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Anne de CAGNY, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAULT-DUC, Jean-Yves KOCH, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT et Sonia WANNER.

Le rapporteur principal Joël Moreau Le secrétaire-greffier

La Présidente Élisabeth Crépon